

## TITRE 6 COUPE GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE

### Épreuve éliminatoire départementale et régionale

La F.F.F. et la L.F.A organisent chaque saison une épreuve, exclusivement réservée aux licenciés U17, U18 et U19 des clubs, appelée COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE.

---

#### Article 1 Engagements

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. et ayant une équipe engagée en championnat U19 ou U18 sous réserve de leur acceptation par leur Ligue d'appartenance à raison d'une seule équipe par club.

---

#### Article 2 Déroulement de la compétition

Cette compétition a priorité sur toutes les compétitions U19.

1. Elle se dispute en 3 phases :
  - L'épreuve éliminatoire en départementale
  - L'épreuve éliminatoire en régionale
  - La compétition propre organisée par la F.F.F.

Les premières journées de cette compétition sont gérées par les Districts composant la Ligue de Bretagne.

Après ces journées, chaque District devra donner un nombre de qualifiés indiqué par la Ligue suivant le prorata des engagés dans chaque District.

- **Épreuve éliminatoire régionale**

Deux journées sont organisées par la Commission Régionale des Jeunes de la Ligue de Bretagne de Football.

Un tirage géographique est effectué comme suit :

- 3 poules géographiques pour la 1ère journée Régionale.
- 2 poules géographiques pour la 2ème journée Régionale.

Les rencontres sont disputées sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins en dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

Pour le premier tour Régional, il n'est pas tenu compte des tours précédents (organisation District) pour la notion RECEVANTS /VISITEURS.

- **Compétition propre**

Elle est organisée par la Commission d'Organisation de la F.F.F

- La phase préliminaire :

Jusqu'aux 8èmes de finales les clubs sont repartis en groupes géographiques.

- La phase finale :

A partir des 1/4 de finale, un tirage au sort intégral est effectué.

## 2. Nombre de remplaçants

### a) Pendant les 2 phases éliminatoires départementale et régionale

Il peut être procédé au remplacement de 3 joueurs.

Les joueurs remplacés pourront continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Sur la feuille de match peuvent être inscrits 14 joueurs.

### b) Pendant la compétition propre

En conformité avec les [articles 140 et 141](#) des règlements généraux, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match.

Les joueurs remplacés ne pourront pas continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

## 3. Nombre de joueurs « mutations » (art. 7.3.2 du Règlement Coupe Gambardella)

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match **est limité à 6** dont deux maximums ayant changé de club hors période normale.

## 4. Exclusion temporaire

*Pour tous les matches de l'épreuve Départementale et Régionale, l'exclusion temporaire sera appliquée ([Annexe 1](#)).*

## 5. Arbitrages

Les arbitres, officiellement désignés, ont droit au remboursement de leur frais de déplacement décomptés d'après le barème en vigueur pour la saison en cours et seront partagés par moitié par les 2 clubs de la rencontre.

---

### Article 3

Les cas non prévus au présent règlement eu aux règlements de la F.F.F et de la L.B.F seront jugés par la compétition compétente.